

Colloque FAPEO du 12/02/2011
Besoins d'écoles en Région bruxelloise
Intervention de M. NEVEN

Remarque préalable :

Le C.E.C.P. n'est pas un super P.O. qui a (aurait) sous sa dépendance toutes les écoles communales comme le (la) ministre de l'éducation est le P.O. de toutes les écoles organisées par la Communauté française.

Nous sommes une fédération de P.O. (les communes et les provinces) qui gardent chacun leur autonomie.

De plus, notre fédération est politiquement pluraliste : les 4 partis démocratiques y sont représentés proportionnellement aux résultats des élections communales.

Cela nuit-il à notre unité ? Très peu !

En effet, nos différences politiques sont rarement causes de désaccord et elles ont plutôt le don de nous renforcer : lorsque nous prenons position, cela signifie que les représentants des 4 partis se sont mis d'accord et cela arrive particulièrement souvent et cette unité impressionne.

Avant de m'exprimer dans ce colloque, j'ai donc consulté des représentants de différents P.O. d'appartenances politiques différentes et je n'ai pas rencontré de divergences.

Je ne suis pas bruxellois mais les problèmes de la Région bruxelloise m'intéressent et parfois m'inquiètent.

Le C.E.C.P. regroupe bien entendu des P.O. wallons et bruxellois. Certes, certains problèmes se présentent avec plus d'acuité voire avec quelques différences à Bruxelles mais on ne peut pas dire que les différences soient fondamentales.

Notre association s'occupe de l'enseignement fondamental (maternel et primaire), de l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) et de l'enseignement artistique à horaire réduit. C'est le CEPEONS qui s'occupe de l'enseignement secondaire.

* * *

Je voudrais – assez rapidement – évoquer 5 préoccupations qui me paraissent prioritaires.

1. L'impact de la pression démographique sur les finances communales et la nécessité de créer de nouvelles écoles ou des classes supplémentaires.

Le problème des finances est global et a des effets multiples. L'approche « enseignement » n'en constitue qu'une facette.

On part du constat que l'enseignement est, au niveau des communes, une obligation de service public, que les communes de la Région bruxelloise, et singulièrement celles qui sont le plus frappées par la pression démographique, sont sous plan d'assainissement.

Les communes demandent dès lors à la Communauté française de mettre en place des éléments facilitateurs pour leur permettre de répondre aux besoins en places nouvelles dans l'enseignement. Au-delà de la nécessité de prévoir des moyens financiers spécifiques en matière de bâtiments scolaires, il convient de régler des problèmes tels que le plafonnement des investissements à l'extraordinaire pour les communes sous plan d'assainissement, de trouver des modalités pour permettre aux communes de rencontrer les problèmes inhérents au fonctionnement des écoles : le personnel non enseignant (gardiennes, nettoyeuses, administratifs, ...) n'est pas subventionné dans l'enseignement fondamental.

Plus spécifiquement, pour les nouvelles écoles, il convient de prévoir un assouplissement des normes de création.

De quels moyens nouveaux pouvons-nous disposer ?

Dégagement de moyens spécifiques

1. L'enveloppe inter réseaux :

Au total, elle doit permettre la réalisation de 100 millions d'euros de travaux (soit +/- 6.750 places supplémentaires).

Pour l'officiel subventionné : 33 millions d'euros de travaux (soit +/- 2.400 places supplémentaires).

Clé de répartition : 58 % → Région de Bruxelles-Capitale
 42 % → Région wallonne

Au total:
 + 3.915 places pour la Région de Bruxelles-Capitale pour l'ensemble des réseaux
 + 1.400 places pour la Région Bruxelles Capitale pour le subventionné

2. Soldes des transferts ex - Partenariat Public Privé (P.P.P.) destiné au Fonds des Bâtiments scolaires du réseau officiel subventionné :

Il pourrait permettre la réalisation de 24 millions de travaux.

Si ce solde est affecté à la réponse à la pression démographique selon la même clé 58/42 : possibilité de création dans l'officiel subventionné (Région Bruxelles-Capitale) de +/- 1.000 places supplémentaires.

Si on additionne ces 2 montants, pour notre réseau, le total des places supplémentaires subsidiées par la Communauté française en Région bruxelloise pourrait être de l'ordre de 2.400 places.

Le mode de financement est le suivant :

- 60 % de subventions (cash),
- 40 % en emprunt garanti à 1.25 %.

Selon une enquête menée par le C.E.C.P., les disponibilités (bâtiments à rénover, à construire, terrains disponibles, ...) en matière d'accueil scolaire sont potentiellement de l'ordre de 210 classes à créer dans le réseau officiel subventionné, niveau fondamental.

2. La pénurie d'enseignants.

Constats :

- Les écoles normales bruxelloises ne sortent pas suffisamment de diplômés pour couvrir les besoins de la Région bruxelloise. Les communes sont donc appelées à solliciter des enseignants provenant de la Région wallonne, lesquels, tout naturellement, aspirent à retourner dès que possible dans leur région d'origine, ce qui est difficile : l'ancienneté ne se transmet pas entre P.O. Cette difficulté est un frein.
- Le métier d'enseignant est largement dévalorisé (comportement des élèves, faiblesse des traitements).
- Les enseignants n'ont pas toujours le bagage suffisant pour répondre à leurs missions de plus en plus difficiles. Problème aggravé puisqu'ils se trouvent devant un public qui, lui-même, éprouve souvent des difficultés en français.

Pour le C.E.C.P., il s'indique de réfléchir et de mettre en place une opération permettant de revaloriser moralement la fonction et, parallèlement, de créer des incitants pour faire en sorte que des enseignants non bruxellois acceptent de venir travailler dans les écoles bruxelloises et y restent.

3. L'apprentissage du néerlandais seconde langue en Région bruxelloise

Rappel des obligations liées aux lois linguistiques :

- enseignement obligatoire du seul néerlandais (contrairement à la Région wallonne),
- 3h de cours au degré moyen, 5h au degré supérieur,
Théoriquement : exigence de connaissance linguistique de la part des enseignants (réussite de l'approfondi) mais parfois, il est impossible de trouver des enseignants répondant à cette exigence.
Ces heures ne sont pas subventionnées par la Communauté française (à l'exception de 2h en 5^e et 6^e primaires).

Propositions du réseau :

- augmentation du capital-périodes promérite par les écoles fondamentales pour inclure les périodes de seconde langue, le système s'accompagnant d'une augmentation du temps de présence des élèves à l'école de 28h à 31h. la difficulté sera cependant de trouver suffisamment de régents → nécessité par conséquent d'inciter plus de jeunes à choisir ce type d'études.
- Valorisation pour les enseignants qui détiennent l'approfondi.

4. Les problèmes relatifs à la liaison primaire-secondaire.

Proposition : créer des 1^{ers} degrés autonomes, spatialement distincts de toute école secondaire, ce qui, d'une part, permettrait aux élèves d'avoir une ouverture plus large sur les différentes orientations d'études au niveau secondaire (tant général que technique et professionnel) et d'autre part, indirectement, aurait des effets au niveau de la pression démographique.

Les degrés autonomes libéreraient des places dans les établissements secondaires existants surchargés.

5. L'enseignement spécialisé.

L'offre d'enseignement spécialisé en Région bruxelloise, singulièrement pour l'enseignement qualifiant et de type 3, est insuffisante. Une réflexion s'impose.

Par ailleurs, la mise en place de l'intégration pose une série de problèmes, notamment en matière de transport scolaire lorsque l'intégration est permanente et totale.

En guise de conclusion :

Je voudrais redire que, au niveau du C.E.C.P., nous ne souhaitons pas désolidariser les problèmes de la Région bruxelloise de ceux de la Région wallonne. Les deux régions font partie de la Communauté française. Certains des problèmes évoqués sont généraux et concernent toutes les communes, certains ont une acuité particulière en Région bruxelloise, du fait qu'elle cumule les problématiques spécifiques aux grandes villes et aux communes à statut linguistique distinct notamment.

Voilà donc en quelques minutes quelques réflexions importantes communes aux P.O. qui sont membres de notre fédération c'est-à-dire nous.